



N = 1088

Le Ministre des finances

E 4 AVR. 2016

A

OBJET : Demande d'exonération de l'impôt sur les sociétés

REFERENCE : Vos lettres en date du 22 février et 23 mars 2016

Faisant suite à vos lettres citées en référence par lesquelles vous avez bien voulu demander à connaître le régime fiscal de votre société en matière d'impôt sur les sociétés en application de l'accord bilatéral entre la Tunisie et les États-Unis d'Amérique en date du 26 mars 1957, j'ai l'honneur de vous faire connaître que votre société dès lors qu'elle exerce son activité dans le cadre dudit accord, bénéficie de l'exonération de tous les impôts et taxes exigibles en Tunisie au titre de ses services fournis au profit de l'Agence
y compris l'impôt sur les sociétés.

Toutefois, elle reste tenue de déposer la déclaration d'existence en vue de l'obtention d'un matricule fiscal pour remplir ses obligations fiscales en matière de retenues à la source.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus distinguées.

Pour le Ministre des Finances
et par délégation

Le Directeur Général des Etudes
et de la Législation Fiscales

Signé : Hbiba JRAD LOUATI